



ASSOCIATION FRANÇAISE
DES YACHTS DE TRADITION

Marseille, le 6 février 2020

Cher Ami (e),

Nous avons le plaisir de vous convoquer par la présente à l'**Assemblée Générale Ordinaire** de l'A.F.Y. T qui aura lieu

Le Vendredi 27 Mars 2020 à 10h30
Au Yacht Club de France – 41 Avenue Foch – 75116 Paris

L'ordre du jour est le suivant :

1. Introduction
2. Rapport financier
3. Rapport moral
4. Compte Rendu des Réunions avec le CIM
5. Jauge : application et évolutions (Compte Rendu des réunions qui se sont tenues à ce sujet)
6. Calendrier des événements – Rappel sur les Conditions d'organisation des régates
7. Rapport des travaux des diverses Commissions
8. Création d'une Commission d'Armateurs (3 membres – Epoques Aurique – Epoques Bermudien - Classiques)
9. Point du travail de Communication effectué par la Société Tacksoon Events – Renouvellement du Contrat
10. Election des membres du Conseil d'administration venant à renouvellement *
11. Désignation du Bureau et du Président par le CA *
12. Questions diverses

* : le Conseil d'Administration est renouvelé chaque année par tiers :

Sortants après 2019 : Yann Joannon - Guy Ribadeau Dumas - Francis Van de Velde - Jean-Philippe Gervais

www.afyt.fr

Si des membres souhaitent postuler au conseil d'administration, ils sont invités à se faire connaître avant le 20/03/2020.

Veuillez trouver avec la présente convocation une procuration à nous transmettre si vous ne pouvez pas participer.

Pour ceux qui le souhaitent, un déjeuner sera organisé au Restaurant du YCF à l'issue de l'Assemblée Générale. Merci de nous indiquer votre présence à ce Déjeuner avant le 15 Mars 2020 que nous puissions réserver et négocier un tarif préférentiel.

Comptant sur votre présence ou votre pouvoir (document joint), je vous prie d'agréer, cher Ami, l'expression de mes sentiments dévoués et cordiaux.

Frédéric BERTHOZ
Président de l'AFYT



ASSOCIATION FRANÇAISE
DES YACHTS DE TRADITION

POUVOIR

ASSOCIATION FRANCAISE DES YACHTS DE TRADITION

41, avenue Foch - 75116 Paris

Je, soussigné(e)

Donne pouvoir à M.

Ou à défaut à M.

Membre de l'ASSOCIATION FRANCAISE DES YACHTS DE TRADITION, de me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire du Vendredi 27 Mars 2020 à 10h30, ou à toute autre dans le cas où celle-ci ne pourrait pas être tenue faute de quorum nécessaire.

Fait à Le

SIGNATURE ET ADRESSE

Le Sociétaire est prié de faire précéder sa signature de la mention manuscrite "BON POUR POUVOIR".